



# BPREA Maraîchage BIOLOGIQUE

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

## VOIES DE FORMATION

- Par la voie de l'apprentissage sur 2 ans
- Par la voie de la formation continue en 1 an pour adultes

## COMPÉTENCES VISÉES

- Donner la capacité professionnelle requise pour bénéficier des aides à l'installation
- Valider une formation qui permet d'acquérir des compétences dans les domaines technique, économique et de gestion d'une exploitation
- Avoir des connaissances adaptées à la conduite et à la gestion d'une exploitation de maraîchage

## EMPLOIS VISÉS

- **Emploi** : Devenir Salarié d'exploitation agricole, S'installer en qualité de chef d'exploitation agricole

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Taux de réussite : 93% • Taux d'insertion : 85%
- Taux de satisfaction : 70%

## CONTENU

- Agroécologie
- L'agriculture et son environnement
- Diagnostic d'exploitation
- Connaissance de son territoire
- Projet professionnel (installation ou salariat)
- Travail dans des structures maraîchère
- Suivi administratif et gestion
- Commercialisation
- **Conduite d'un atelier de production maraîchère**
- Agronomie et production végétale

### • OPTIONS (UCARE) : (1 choix par Options)

- Option 1 (UCARE) : Activité de tourisme rural / Conduite d'un atelier apicole ou avicole / Transformation Laitière / Production PPAM (*Production de Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfums en agriculture biologique*)

- Option 2 (UCARE) : Permaculture / Production de semences potagères (*semences paysannes*) / Machinisme / Traction animale / Gestion des pâturages

### • PRATIQUE EN ENTREPRISE

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage ou de stage qualifié, qui doit confier des tâches en cohérence avec les exigences du référentiel

*L'obtention du Brevet Professionnel donne droit à la délivrance du certificat CERTIPHYTO*

**Réduction possible des évaluations selon parcours antérieur « équivalences »**

## PUBLIC VISÉ / PRÉ-REQUIS / CONDITIONS D'ADMISSION

**Public visé** : tout public

- Être titulaire soit d'un CAPA soit d'un diplôme ou d'un Titre inscrit au RNCP de même niveau **ou** d'un niveau supérieur **ou** justifier de l'équivalent : d'une année (consécutive ou non) d'activité professionnelle à temps plein dans le secteur agricole **ou** de trois années (consécutive ou non) à temps plein dans un autre secteur

- **Par la voie de l'apprentissage** : de 16 à 29 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise :(une aide à la recherche d'entreprise est possible)  
Entreprise éligible : **Structures Maraichères**

- **Par la voie de la formation continue en 1 an** : nous contacter

Avoir 18 ans. Entretien de positionnement. Sous réserve d'un accord de financement. Pour valider le diplôme : justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein (consécutive ou non) lors de la dernière évaluation

### MODALITÉ DE SÉLECTION

Projet d'installation à court terme et/ou de Salariat

### DÉROULEMENT

Durée de la formation en centre : de septembre à juin

- **Par la voie de l'apprentissage 2 ans** :

- 36 semaines de formation en CFA
- 58 semaines en entreprise
- 10 semaines de congés payés

Possibilité de débiter le contrat d'apprentissage dès le mois de juillet

- **Par la voie de la formation adultes 1 an** :

- La durée moyenne de la formation est de
- 1200 heures en centre (soit 35 semaines)
- 8 semaines de stage pratique en entreprise

### INTERVENANTS

**Vous bénéficierez de l'enseignement de :**

Formateurs spécialisés dans les domaines étudiés et des intervenants extérieurs professionnels

**Ils s'appuieront sur un environnement technique :**

Visites et travaux pratiques dans le cadre d'un réseau de fermes partenaires et d'un espace test

Travail individuel avec tutorat

**Travaux pratiques :**

Couveuse maraichères

Structures Maraichères du sud Aveyron

### RÉMUNÉRATION / AIDES AUX EMPLOYEURS

- **Par la voie de l'apprentissage** : l'apprenti(e) a un statut de salarié(e) et perçoit une rémunération.

L'employeur peut bénéficier d'aides financières.

Documents à télécharger sur notre site : [www.la-cazotte.educagri.fr](http://www.la-cazotte.educagri.fr) et/ou un simulateur en ligne sur le site : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr) « Rémunération et aides aux employeurs » et « Simuler la rémunération »

- **Par la voie de la formation continue 1 an** : nous contacter  
rémunération suivant la législation en vigueur et la situation antérieure

### FINANCEMENT DE LA FORMATION

**Frais pédagogiques :**

- **Par la voie de l'apprentissage** : prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'entreprise

- **Par la voie de la formation continue 1 an** :

- par le Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi (dans la limite des places disponibles)
- par les entreprises (CPF de transition, Contrat de Professionnalisation,...). La demande est à faire auprès de l'entreprise
- en autofinancement, (un devis peut être établi sur demande) possibilité d'utiliser ses droits CPF

### HÉBERGEMENT / RESTAURATION / TRANSPORT / HANDICAP

Nous disposons d'une structure d'accueil complète : hébergement et self service. Correspondances de bus : un service de transport est assuré entre la gare routière de Saint-Affrique et notre établissement.

Accès handicapé PMR et référent handicap sur site